ART. 2 SEXIES N° 926

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 926

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 2 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article ajouté au Sénat.

Cet article ajoute une lourdeur administrative jugée peu utile pour toute installation ou construction destiné à l'exercice d'un culte. Encore une fois, cet article, qui vise les intégristes, va en réalité affecter l'ensemble des cultes sur l'ensemble du territoire, qui sont parfaitement respectueux des valeurs de la République.

De plus, cet article renforce les prérogatives du préfet dans un domaine où les élus locaux exercent la compétence, et témoigne ainsi d'un manque de confiance à l'égard des élus.